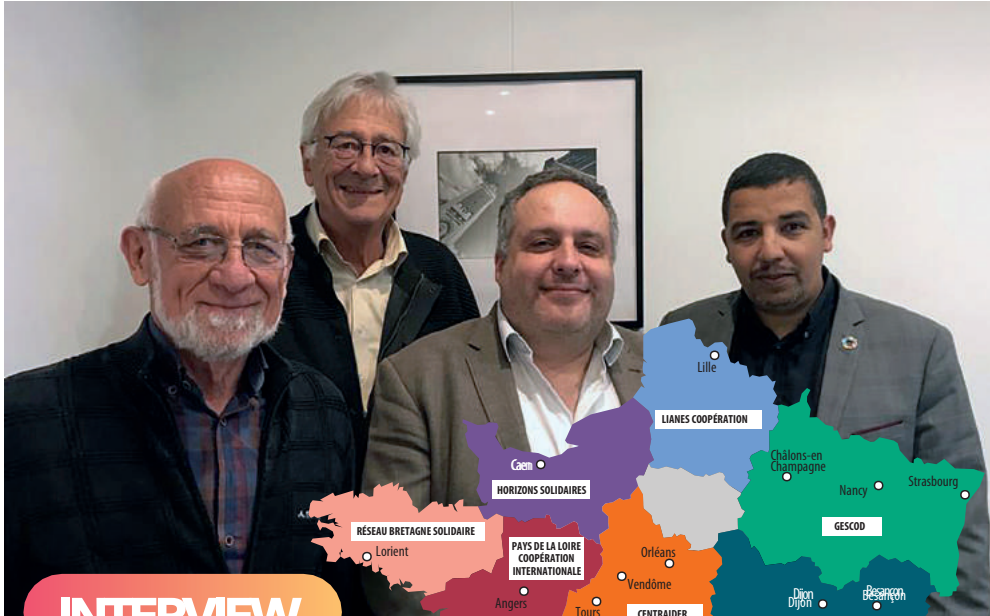


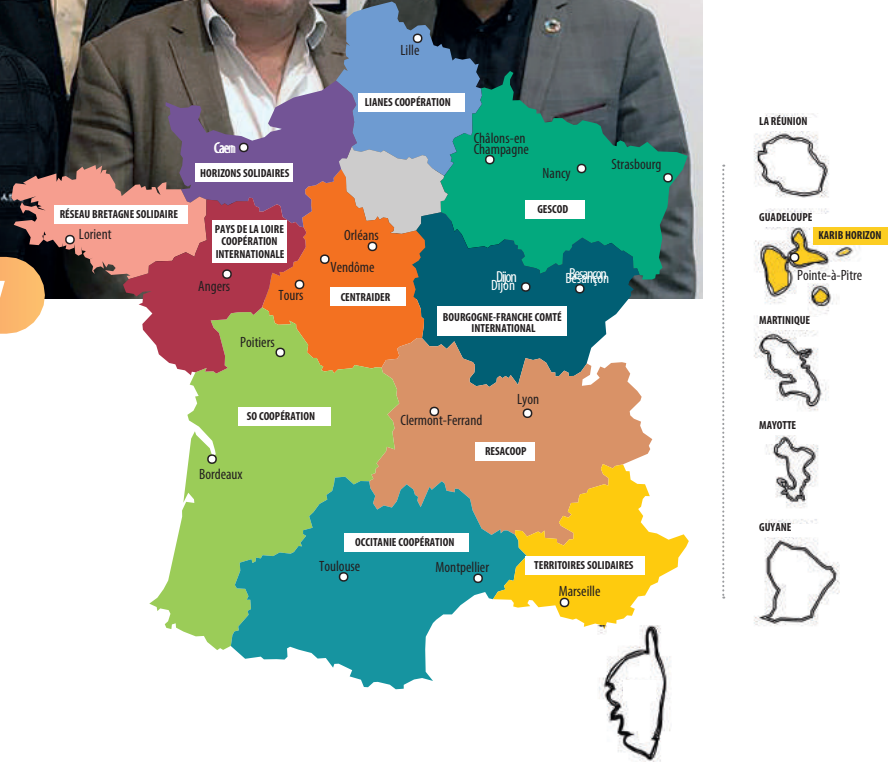
Les membres du bureau de la CIRRMA (de gauche à droite) : Paul MICHENOT (So Coopération) : secrétaire, Gérard PIGAULT (GESCOD) : vice-président, Tony BEN LAHOUCINE (CENTRAIDER) : président, Hicham BOUJILAT (BFCI) : trésorier, Jacqueline BAURY (Horizons Solidaires) : vice-présidente n'est pas présente sur cette photo.



INTERVIEW

LA CIRRMA : UN RÉSEAU... DES RÉSEAUX

Tony Ben Lahoucine > CIRRMA



Quels sont les objectifs de la Conférence Inter-régionale des Réseaux Régionaux Multi Acteurs (CIRRMA) ?

Cette association loi 1901 inter-régionale regroupe et fédère les RRMA. Elle a pour objectifs : d'impulser la mutualisation de projets et des initiatives entre les RRMA, de travailler en synergie sur le territoire national, d'accroître la visibilité des RRMA auprès des partenaires français et européens, de communiquer sur les missions communes, de rendre visible et lisible les actions conduites sur les territoires régionaux.

La CIRRMA veille à la transversalité et à la mise en cohérence des dynamiques conduites par et entre les RRMA dans un esprit de partage de compétences tout en respectant les singularités régionales et territoriales. Elle se propose ainsi comme facilitatrice de la mission d'interface et de concertation entre organes régionaux, nationaux et européens. La CIRRMA répond également à la nécessité de faire converger les diverses initiatives de coopération et de solidarité internationales menées par les RRMA et au besoin de

développer des partenariats structurels, avec les réseaux nationaux et les diverses institutions.

Parmi les réseaux nouvellement créés, nous saluons l'arrivée de Karib Horizon, et de Réseau Bretagne Solidaire qui ont rejoint la dynamique de la CIRRMA créée en octobre 2018 à l'initiative de 9 réseaux fondateurs (Horizons Solidaires, Lianes Coopération, GESCOD, Bourgogne-Franche-Comté International, Territoires Solidaires, Occitanie Coopération, SO Coopération, Pays de la Loire Coopération Internationale et CENTRAIDER). Le Groupement d'Intérêt Public, Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID) est également membre associé du Conseil d'Administration de la CIRRMA depuis avril dernier.

Ces 12 réseaux ont décidé de s'unir pour renforcer l'intérêt à agir, pour agir pour le développement des sociétés civiles dont les territoires sont ouverts sur le monde dans le cadre de l'Agenda 2030 et des 17 ODD Objectifs de Développement Durable.

La loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, prévoyait une révision tous les 5 ans. Nous y sommes. Cette deuxième étape sera une future loi qui devrait être présentée en conseil des ministres en 1ère lecture avant l'été 2019. Est-ce un enjeu pour la CIRRMA ?

Assurément, oui : la loi du 7 juillet 2014 a posé clairement la réalité de la diplomatie démultipliée comme levier d'action pour notre pays. Les enjeux actuels sont ceux dans la future loi de cette diplomatie démultipliée à relier avec l'articulation de la République décentralisée et de l'internationalisation des territoires.

La CIRRMA via le Conseil National de la Coopération Décentralisée (CNCD) et le Conseil National pour le Développement et à la Solidarité Internationale (CNDSI) a porté et portent les aspirations des Réseaux Régionaux Multi Acteurs. Les réseaux Bourgogne – Franche Comté International et Territoires Solidaires ont respectivement à Dijon et Marseille accueilli les forums de discussion et de concertation initiés par le Ministère des Affaires Etrangères dans la cadre de cette future loi. Les RRMA et leurs acteurs ont participé à la consultation qui a débouché sur l'actuel texte mis en débat et à la concertation.

A ce jour, quels sont les points portés par la CIRRMA ?

Nous saluons l'ossature globale du texte qui à ce stade a besoin d'explicitations : quelle part de la taxation des GAFA, ressource nouvelle dont nous avons plaidé la nécessité, sera fléchée à la programmation budgétaire et financière de l'aide publique au développement ? Nous avons rappelé l'importance et l'urgence à mobiliser des fonds et ce rapidement. Nous continuons à plaider quant à la clarté de la trajectoire annoncée. Assurément la question de fond reste la nécessaire répartition des richesses dans un monde traversé par l'urgence climatique (pas de plan B et de seconde planète), l'urgence démocra-

tique face à la montée des populismes et des intégrismes, l'urgence sociale et vitale (accès à l'eau, à l'éducation, à la santé...) qui frappent les plus faibles sur la planète.

De par notre travail au quotidien et les synergies nouées sur les territoires en lien avec les collectivités, nous réaffirmons que les collectivités locales sont un des socles de la durabilité des partenariats. Nous souhaitons être rassurés pour les collectivités locales et territoriales engagées à l'international : la DAECT n'a pas constaté de baisse dans la demande des subventions auprès de son ministère de la part des collectivités locales (le 1.2% n'aurait pas d'impact sur l'engagement des collectivités locales en coopération décentralisée...) Pour mémoire le montant moyen des subventions demandée à la DAECT est de 20 000 euros. Le montant moyen de financement FICOL est de 550 000 €. La CIRRMA alerte aujourd'hui : plusieurs collectivités locales nous ont déjà affirmé qu'elles renonceront à demander des financements FICOL si les subventions étaient dans le périmètre des 1.2%. Ces outils sont complémentaires et ne peuvent pas être contradictoires. La parole de l'Etat doit être tenue : celle notamment prononcée lors du dernier CICID de doubler les crédits mis à disposition des collectivités pour leur coopération décentralisée.

La question de la trajectoire et son bornage budgétaire et financier sont à clarifier concernant cette future loi. En 2018, la France a augmenté son Aide Publique au Développement de 4,4 %, 4ème hausse consécutive. Nous saluons ce mouvement. Néanmoins, la réalité : l'APD stagne à 0,43% de notre richesse nationale en 2017. Il a été annoncé l'objectif 0,55% de la richesse nationale de l'aide publique pour 2022 et 0,7% en 2025 selon les engagements pris par le Président de la République. Aujourd'hui la réalité de l'APD : nous sommes derrière les Scandinaves, les Allemands et le Royaume-Uni. Nous souhaitons que soit inscrite dans la future loi d'orientation et de programmation une augmentation des crédits budgétaires. De plus, nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer la Diplomatie

Démultipliée au plus près de la République décentralisée. Nous avons salué la création des Conseillers diplomatiques rattachés aux Préfets de région. Nous souhaiterions que soit inscrit une nouvelle étape, respectueuse de la libre administration des collectivités en créant et en identifiant dans chaque collectivité un correspondant au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Nous utilisons bien le terme de « correspondant » de la même manière qu'il existe un « correspondant défense » dans chaque collectivité. Après avoir commémoré le Centenaire de la Grande guerre, ces correspondants en lien avec les Conseillers diplomatiques permettraient une avancée essentielle : celle de la culture de la paix, de la promotion des ODD, de l'internationalisation des territoires.

Enfin nous souhaitons que les principes d'actions soient inscrits dans la loi pour « encourager et soutenir les initiatives des acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, et reconnaître l'importance de l'engagement citoyen à l'international, notamment des jeunes et des démarches pluri et multi acteurs comme leviers transversaux de cette politique » (ODD 17 !)

Nous saluons dans ce texte en discussion la place faite et le rôle rappelé de la diaspora qui est une richesse pour notre pays et notre action à l'international. L'engagement des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs mettra en œuvre avec force et détermination les ODD au sein de chacun de nos espaces régionaux : cela est essentiel aux vues des enjeux nationaux et internationaux de nos territoires.

Chacun des RRMA recueille actuellement l'avis de ses membres quant à cette deuxième étape de la loi. C'est sur cette base que nous porterons un plaidoyer auprès des parlementaires dans nos territoires pour les sensibiliser à ces enjeux.